

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11/09/2025

Présents : Marc ROCHAS, Christophe VALLIER, Lucas DAVAZE, Richard GAGNIERE, Walter SIMONE, Gérard DALMASSO

Absents : Luc BENOIST, Yann APPERE, Frédérique PUISSAT

Pouvoir : Frédérique PUISSAT à Marc ROCHAS, Catherine DUSSART à Richard GAGNIERE

Secrétaire : Christophe VALLIER

Séance ouverte à 19h57, sous la présidence de Marc ROCHAS Maire

1) Approbation du PV du 12 août 2025

→ *Approuvé à l'unanimité*

2) Décision modificative

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de procéder à des virements de crédits permettant de lever l'avance effectuée lors des travaux du préau, opération 57 du budget 2024 (entreprise Rubio charpente)

→ *Approuvé à l'unanimité*

3) Vente de la Joëlette

L'association « Sentier des possibles » à Saint-Martin-de-Celles, dont le président est M. Christian DIENOT, propose de racheter la Joëlette qu'elle utilise depuis plusieurs années. Le montant proposé est de 1 000 euros.

→ *Approuvé à l'unanimité*

4) Mur d'enceinte et de soutènement du cimetière

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport réalisé par le bureau d'étude EGIS concernant la fragilité du Mur de l'enceinte du Cimetière.

Ce mur présente un gonflement important qui laisse supposer un effondrement possible.

Monsieur le Maire explique que compte tenu des éléments transmis pas Egis, il devient nécessaire de fermer et sécuriser le chemin de Fonchola au niveau de ce mur et de lancer les travaux de sécurisation et/ou réparation. Un corridor de sécurité est nécessaire pour permettre l'accès au logement situé en face du cimetière (Monsieur RAGOUCY)

Une réflexion est menée par rapport au déneigement et la pose de blocs de sécurité provisoires

5) Questions diverses

La séance est levée à 20H57

Vu pour être affiché le , conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes. A Château-Bernard, le 02/10/2025.

M. Le Maire
Marc ROCHAS

Le secrétaire,
Christophe VALLIER